



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Conseil communautaire du 12 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le 12 février
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 6 février 2026

Délibération
C20260212_020

**Demande de subvention relative aux travaux de rénovation
énergétique pour la crèche de Montesquieu Volvestre auprès
de la Caisse d'Allocations Familiales**

Etaient présents :

AMIOT Myriam, AUDOUBERT René, BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, CONDIS Sylvette, COSTES Alexandra, CRAIPEAU Chantal, DANES Richard, DELMAS Pierre, DELOR Carole, ESCORIHUELA Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, GILAMA Chantal, HÔ Bastien, LAFARGUE Denis, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MAILHOL Béatrice, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, PETAUT-JEAN Sophie, RAMOND Rémi, SALAT Éric, TURREL Denis, VIEL Pierre.

Etaient absents / excusés :

BAUDINIÈRE Julien, BENARFA Ali, CAILLET Pierre, CHALDUC Jean, DA SILVA Sandra, DALLARD Jean-Michel, DEGA Eric, DEJEAN Daniel, DELCROIX Bernard, GAY Jean-Louis, GRYCZA Daniel, LIBRET LAUTARD Madeleine, MANFRIN Jean-Marc, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MINETTI Stéphanie, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PAYEN Éric, PORTET Michel, RENARD Sophie, RIANDE Sandrine, TEMPESTA Marie-Caroline, VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse, VIGNES Michel, WAWRZYNIAK Stéphane.

Invité : BACHIRI Mohamed, Consultant financier

Pouvoirs :

CHALDUC Jean à VIEL Pierre, DEGA Eric à PETAUT-JEAN Sophie, GAY Jean-Louis à SALAT Eric, GRYCZA Daniel à LEFEBVRE Patrick, LIBRET LAUTARD Madeleine à RAMOND Rémy, MEDALE-GIAMARCHI Claire à MAILHOL Béatrice, NAYA Anne-Marie à TURREL Denis, PORTET Michel à BARTHET Guy, RIANDE Sandrine à LEMAISTRE Nadia, VEZAT-BARONIA Maryse à CARON-JOURDA Yves.

Secrétaire de séance : RAMOND Rémi

Nombre de délégués titulaires : 57

Présents : 31
Pouvoirs : 10
Votants : 41
Absents/excusés : 26

Objet : Demandes de subventions relatives aux travaux rénovation énergétique pour la crèche de Montesquieu Volvestre.

A la suite d'études énergétiques réalisées en 2022, la rénovation de la crèche de Montesquieu Volvestre doit être envisagée, afin de maîtriser les coûts de fonctionnement de ce bâtiment tout en répondant aux enjeux environnementaux.

Les travaux programmés concernent l'isolation de combles et différents espaces, le remplacement des fenêtres en double-vitrage, le changement des systèmes de chauffage et de ventilation pour les rendre plus performants.

Au-delà de contribuer à réduire l'empreinte carbone, ces travaux apporteront un confort d'usage pour le personnel et les enfants accueillis tout en répondant à des obligations de mise en conformité.

Par suite d'un phasage des travaux sur trois exercices budgétaires de 2025 à 2027, en 2026 la rénovation concerne la crèche de Montesquieu-Volvestre.

Des subventions pourraient être sollicitées auprès de la caisse d'allocations familiales, pour la réalisation de ces travaux selon le plan de financement suivant :

COUT DE L'OPERATION

Etudes	25 045,38 €
Travaux	234 665,22 €
TOTAL HT	259 710,60 €

FINANCEMENT

Aide Caisse allocations familiales Haute Garonne	104 470,27 €
Aide ETAT (fonds verts)	101 750,29 €
Autofinancement	53 490,04 €
TOTAL	259 710,60 €

Entendu l'exposé du Président,

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- De solliciter une subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales, au taux maximum applicable en la matière ;
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier

Fait à Carbonne, le 13 février 2026

Le Président

Denis TURREL



Le secrétaire de séance

Rémy RAMOND

41 Voix POUR
/ Voix CONTRE
/ ABSTENTION

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.